



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 91 (1992), p. 225-230

François Kayser

Syndics et nyctostratèges dans une inscription de Haute-Égypte.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačičnik, Bernard Lenthéric
9782724711707	????? ?????????? ??????? ???? ?? ????????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
9782724711462	<i>La tombe et le Sab?l oubliés</i>	Georges Castel, Maha Meebed-Castel, Hamza Abdelaziz Badr
9782724710588	<i>Les inscriptions rupestres du Ouadi Hammamat I</i>	Vincent Morel
9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert

«SYNDICS» ET NYCTOSTRATÈGES DANS UNE INSCRIPTION DE HAUTE-ÉGYPTE

Un séjour au musée d’Alexandrie en janvier 1990 m’a donné l’occasion de remarquer l’inscription suivante, à ma connaissance inédite ¹.

Musée d’Alexandrie, n° inv. 21771 (aile de Bahnassa); « Envoi de la Direction générale (sc. : du Service des antiquités), 1925 » fig. p. 227.

Base de statue en grès rouge, haute de 1 m, large de 60 cm; hauteur maximum des lettres : 4 cm; il manque la partie supérieure de la pierre, contenant les noms et titres du dédicataire, qui devaient occuper deux ou trois lignes.

À partir de la l. 7, et surtout de la l. 8, le manque de place a contraint le graveur à serrer ses lignes et à réduire ses caractères. Pour la paléographie, on peut noter les *sigma* carrés, les *omicron* en losange, les *oméga* légèrement suspendus, les *lambda* dont les deux hastes se croisent, et les *mu* influencés par l’écriture cursive.

— — — — —

[... τόν τῆς πα]
[τρίδ (?)]ος εὐεργε-
τήν // ἡ πόλις
προνοία Δομιτίου
4 καὶ Παπόλλωνος συν-
δίκων καὶ Παμβήκιος
καὶ Παπόλλωνος νυκτο-
στρατῆγων // (vac.)
8 (ἔτους) ιγ // καὶ (ἔτους) ιβ // καὶ (ἔτους) ε //
τῶν κυρίων ἡμῶν Διοκλητιανοῦ
καὶ Μαξιμιανοῦ Σεβαστῶν καὶ
Κωνσταντίου καὶ Μαξιμιανοῦ
12 τῶν ἐπιφανεστάτων Καισάρων
(vac.) Φαῶφι ιη //
(corona, palma)

1. Je remercie Mme Doreya Saïd, directeur général du musée gréco-romain, qui m’a autorisé à publier ce texte.

L. 1 : il y a de la place pour quatre lettres avant -ος; la restitution que je propose est la plus vraisemblable; voir par exemple A. Bernand, *Les Portes du désert*, 1984, n° 15, (Antinooupolis, III^e s.), l. 6-8.

Date : le 18 Phaôphi de l'an 13 de Dioclétien correspond au 15 octobre 296².

« (Statue de N), bienfaiteur (de sa patrie?), (érigée par) la cité, par les soins de Domitius et Papollôn, « syndics », et de Pambêkis et Papollôn, nyctostratèges, l'an 13 (=) l'an 12 (=) l'an 5 de nos souverains Dioclétien et Maximien Augustes, de Constance et de Maximien, très nobles Césars, le 18 Phaôphi. »

Cette inscription est datée régulièrement par les années de règne des tétrarques et se situe dans la période troublée et mal connue qui a précédé l'usurpation de L. Domitius Domitianus, que l'on place traditionnellement en 297-298³. Elle est destinée à honorer un personnage important qualifié de « bienfaiteur », mais pour nous anonyme. Il faut noter, à la l. 3, que le nom des magistrats chargés d'assumer les frais de la dédicace n'est pas introduit par le traditionnel διὰ, mais par προνοία qui, dans cette acception, ne se trouve pas dans les inscriptions d'Égypte antérieures à l'époque byzantine⁴.

Le trait le plus original de ce texte est la qualité des dédicants : en effet, ceux-ci ne sont pas, par exemple, des gymnasiarques ou des grands-prêtres (magistrats que l'on rencontre le plus souvent dans ce contexte), mais des « syndics » et des nyctostratèges, dont on n'avait jusqu'à présent aucune mention dans l'épigraphie d'Égypte.

Le σύνδικος est le porte-parole du sénat municipal; avocat et conseiller juridique, il est chargé de représenter la cité devant les fonctionnaires impériaux et de défendre le patrimoine public⁵. On le rencontre en Égypte à partir du III^e s.; c'est en général un personnage important, souvent bouleute et parfois même prytane⁶.

D'après ce que l'on sait, il y avait fréquemment deux σύνδικοι dans les métropoles (par exemple à Oxyrhynchos, cf. *P. Oxy.* 2665 et 2673), mais jamais plus⁷. Notre inscription confirme cet usage. C'est un peu avant le milieu du IV^e s. que le σύνδικος sera remplacé par l'ἑκδικος⁸. L'importance de la fonction, dont les titulaires fréquentaient

2. Pour la triple date : an 13 = an 12 = an 5, voir R.S. Bagnall, K.A. Worp, *Regnal Formulas in Byzantine Egypt*, *BASP-Suppl.* 2, 1979, p. 10, formule 4.

3. J. Schwartz, *L. Domitius Domitianus* (*Pap. Brux.* 12), 1975, estime que l'usurpation a commencé en juillet 296; ses conclusions sont infirmées par J.D. Thomas, *ZPE* 22, 1976, p. 253-279.

4. Dans *I. Th. Sy.*, 1989, n° 236 (Syène; VI^e s.), l. 10, A. Bernand traduit προνοία οἰκο[δό]μου par « sur décision de l'architecte en chef », mais « par les soins de » est préférable.

5. Voir F. Oertel, *Die Liturgie*, 1917, p. 310 sq., n° 94; B.R. Rees, « The defensor civitatis in Egypt », *JJP* VI, 1952, p. 73-102, en part. p. 77 et 80; A.K. Bowman, *The Town Council of Roman Egypt*, 1971, p. 46-52; pour le σύνδικος avant le IV^e s., voir aussi J. Lallemand, *L'Administration civile de l'Égypte...*, 1964, p. 115 sq.; pour l'équivalence σύνδικος = defensor civitatis, H.J. Mason, *Greek Terms for Roman Institutions*, 1974, p. 89.

6. Rees, *op. cit.*, p. 77, n. 32.

7. Bowman, *op. cit.*, p. 47.

8. Sur la coexistence des deux titres dans les années 330, voir la mise au point dans *P. Oxy.* 54, 1987, p. 203 sq.

régulièrement de hauts personnages de l'administration, explique que nos « syndics » soient mentionnés avant les nyctostratèges.

L'office de nyctostratège⁹ n'est attesté, avant le III^e s., que pour des cités grecques¹⁰. Ce qui doit surtout retenir notre attention, c'est qu'il n'est exercé dans les métropoles qu'à partir du règne de Dioclétien : la plus ancienne mention, à ce jour, date de 286 et concerne Héracléopolis¹¹. La fonction perdure jusqu'au VI^e s., au moins à Hermoupolis¹².

Subordonnés, jusqu'à la fin du III^e s., au stratège, avant de l'être, au IV^e s., aux *riparii*¹³, les nyctostratèges sont avant tout investis de fonctions policières¹⁴; c'est pourquoi leur titre apparaît souvent dans des pétitions qui leur sont adressées. Mais — ce qui les rapproche un peu des *σύνδικοι* — ils ont aussi un rôle judiciaire, puisqu'ils instruisent des affaires à présenter en cours de justice¹⁵. La plupart semblent appartenir, comme les *σύνδικοι*, à la chasse bouleutique¹⁶; quant à leur nombre, il aurait été d'au moins deux¹⁷. Ces officiers de police sont attestés, jusqu'à présent, à Antinooupolis, Arsinoë, Héracléopolis, Hermoupolis, Oxyrhynchos et Panopolis.

Cette distribution géographique nous conduit à poser la question de la provenance de la pierre. Le registre du musée étant muet à ce sujet, on peut simplement affirmer que l'inscription, gravée sur un bloc de grès rouge, vient de Haute-Égypte.

Les noms de nos magistrats nous permettent-ils de préciser l'origine de cette base? Ce n'est pas le cas pour Domitius (l. 3) dont tout ce que l'on peut dire est qu'il est relativement rare en Égypte après le II^e s.¹⁸. On est frappé, en revanche, par le caractère très indigène des deux autres noms, qui ne sont même pas « habillés » à la romaine

9. P.J. Sijpesteijn, « Angabe an einen Nyktostrategen », *P. Lugd. Bat.* XVII, 1968, p. 128-132; J. D. Thomas, « The Nyctostrategia in the Egyptian Metropolis », *CdE* XLIV/88, 1969, p. 347-352, en part. p. 348; voir aussi J. Lallemant, *op. cit.*, p. 164 sq.

10. En fait, uniquement (jusqu'à présent) pour Antinooupolis (*P. Lugd. Bat.* VI, 41, de 176 apr. J.-C.); voir Thomas, *op. cit.*, p. 348.

11. *P. Oxy. L.* 3571; pour Oxyrhynchos même, voir *P. Oxy. Hels.* 26, du 13 juin 296; ces deux documents n'étaient pas connus de Thomas, dans son article de 1969; c'est pourquoi, p. 351, il renvoie à *P. Beatty Panop.* 1 (298 apr. J.-C.), 1. 195, 213, 342 comme étant le plus ancien texte relatif à des nyctostratèges dans une métropole.

12. Au document publié par Sijpesteijn (voir *supra*, n. 9) = *P. David* 17 (504 apr. J.-C.), on peut ajouter maintenant *P. Strasb.* 6, 578

(505 apr. J.-C.) et *BGU* 12, 2190 et 2201 (VI^e s.).

13. Sijpesteijn, *op. cit.*, p. 132, en conclut : « Wir dürfen daraus folgern, dass es sich nicht um ein sehr wichtiges Amt handelt ».

14. Comme le précise J. Lallemant, *op. cit.*, p. 164, « il assume son service aussi bien le jour que la nuit ».

15. Sur les fonctions du nyctostratège, voir Sijpesteijn, *op. cit.*, p. 131 sq., et *P. Oxy. Hels.* 26, p. 104.

16. N. Lewis, *Compulsory Public Service in Roman Egypt* (*Pap. Flor* 11), 1982, p. 40; dans *P. Oxy. Hels.* 26, 1. 1-5, les deux nyctostratèges, Aurelios Dionysios et Aurelios Demetrianos, sont anciens gymnasiarques et bouleutes.

17. Sijpesteijn, *op. cit.*, p. 130.

18. Remarque de J. Schwartz, *op. cit.*, p. 121; il n'est cependant pas nécessaire de voir dans ce personnage un protégé ou un parent de l'usurpateur Domitius Domitianus.

au moyen du gentilice Aurelius (qu'ils portaient peut-être) : cela est assez étonnant pour des personnages appartenant à la classe des bouleutes¹⁹. Pambèkis, variante de Pachombèkis²⁰ (l. 5) est épichorique d'Edfou²¹. Le nom Papollôn (l. 4 et 6), qui signifie « celui d'Apollon »²², est signalé par Preisigke dans son *Namenbuch* uniquement d'après *P. Masp.* III, 67328 (VI^e s. Aphroditô), II, 7. On peut en relever au moins cinq autres attestations :

— trois dans des étiquettes de momies (B. Boyaval, *CRIPEL* 2, 1974, p. 222, n° 170; *CRIPEL* 3, 1975, p. 213, n° 493; *CRIPEL* 5, 1979, n° 1109) qui proviennent du nome panopolite²³;

— deux dans des ostraca grecs de Douch (H. Cuvigny, G. Wagner, *O. Douch* II, 1988, n°s 76 et 159) qui doivent dater du IV^e ou du début du V^e s. apr. J.-C.²⁴. On constate donc que ce nom, inconnu avant l'époque romaine, se répand timidement à l'approche du Bas-Empire.

Ainsi, Papollôn est attesté aussi bien à Panopolis (Akhmîm) que dans la Grande Oasis, ce qui s'explique par l'existence d'une route importante : la ὁδὸς Ὀάσεως²⁵, qui reliait les deux régions. On ne peut, néanmoins, affirmer que ce nom soit épichorique de Panopolis, où le culte d'Apollon n'occupait pas une place très importante²⁶. D'autre part, le fait que, parmi les villes où se rencontre l'office de nyctostratège (voir *supra*), la

19. Cf., par exemple, les noms des nyctostratèges d'Oxyrhynchos en 296 (*supra*, n. 16); voir aussi les listes de bouleutes élaborées par R. Calderini, *Aegyptus* 31, 1951, p. 3-41 et, pour Oxyrhynchos, par A.K. Bowman, *op. cit.*, p. 129-147; et les remarques de J.-C. Keenan, *ZPE* 13, 1974, p. 290.

20. Voir E. Lüddeckens, *Demotisches Namenbuch* I, 3, 1983, p. 168 sq.

21. Comme le rappelle K.Th. Zauzich, *Enchoria* 12, 1984, p. 81; un exemple à Elkab (à 20 km au nord d'Edfou) dans *O. Tait* II, 1145, republié par J. Bingen, W. Clarysse, *O. Elkab gr.*, 1989, n° 205; on en trouve des attestations isolées jusqu'à Oxyrhynchos, voir, par ex., *PSI* 1409 (195-198 apr. J.-C.).

22. L'équivalent féminin, Ταπόλλων, est attesté dans l'étiquette de momie publiée par Boyaval, *CRIPEL* 4, 1976, p. 175, n° 691 (cf. J. Bingen, *CdE* LXIII/125, 1988, p. 169, sur les noms féminins de cette formation). Ταπολλῶσε (lire Ταπολλῶς) est le nom d'une défunte originaire de Triphion (Panopolite) d'après Boyaval, *CRIPEL* 2, 1974, n° 222 = *CEMG* 2094; dans *P. Masp.* III, 67313, signalé

par Fr. Preisigke, *Namenbuch*, où Maspero (qui hésite, pour la provenance, entre le nome panopolite et Antinooupolis) restitue (l. 36) un génitif Ταπολλῶ[τος], on pourrait aussi bien proposer Ταπόλλω[νος].

23. Le n° 170 est originaire de Νῆσος Ἀπολιναριάδος, localité de ce nome; cf. aussi Παπολλεῦς (*CRIPEL* 3, 1975, p. 193, n° 414), mari de Τατερῖφης, dont le nom est typiquement panopolite. C'est un fait bien connu que la plupart des étiquettes de momies proviennent du Panopolite, voir J. Quaegebeur, *PLB* 19, 1978, p. 243 sq.

24. *O. Douch* II, 181 signale un Παπλῶς (lire Παπολλῶς), équivalent masculin de Ταπολλῶς (cf. *supra*, n. 22); sur la datation probable de ces textes, voir *O. Douch* I, 1986, p. x.

25. Cf. G. Wagner, *Les Oasis d'Égypte*, 1987, p. 141.

26. Sur l'ononastique et les cultes de Panopolis, on peut se reporter à l'étude de V. Martin, dans *Recherches de papyrologie* II, 1962, p. 59-62; rappelons que l'ononastique de cette région est particulièrement bien connue, grâce aux étiquettes de momies (cf. n. 23).

P. 228, l. 1 : lire l'administration impériale

P. 228, n. 14 : lire ils assument leur service « aussi bien

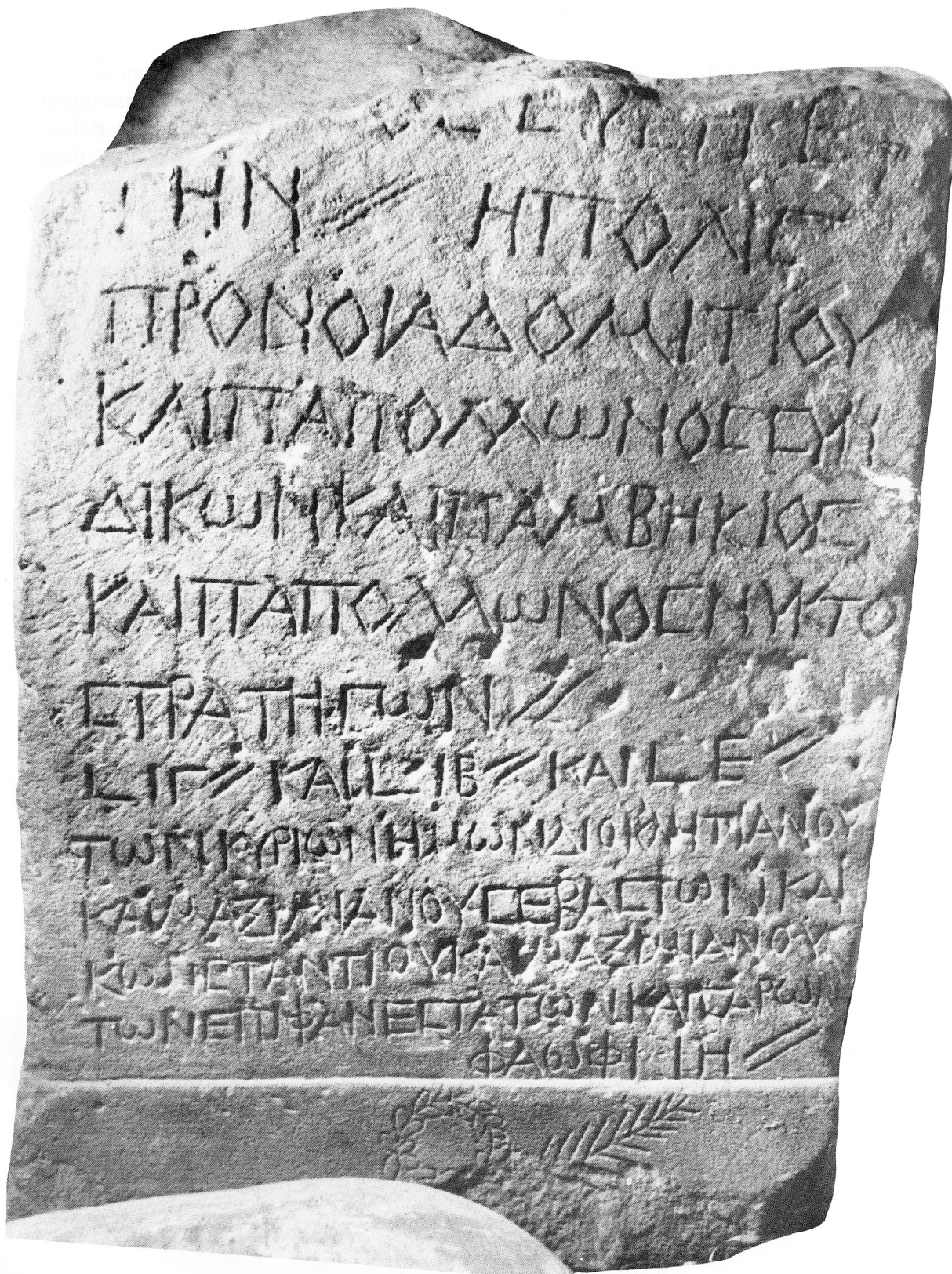
P. 228, n. 16 : lire Aurelius et Demetrianus

au lieu de l'administration

au lieu de « il assume son service aussi bien

au lieu de Aurelios et Demetrianos

<https://www.ifao.egnet.net>



(Photographie de l'auteur.)

plus méridionale soit précisément Panopolis ne signifie rien, et doit être mis au compte du hasard des découvertes papyrologiques. Le seul nom épichorique de l'inscription est donc, comme on l'a vu, Pambèkis (inconnu à Panopolis!), qui nous conduit à Edfou, c'est-à-dire Apollonopolis Magna. La prééminence du culte d'Horus (Apollon) dans cette cité implique que les anthroponymes formés sur « Apollon » y étaient nombreux. L'absence d'attestation du nom « Papollôn » prouverait seulement que l'onomastique d'Edfou est moins bien connue que celle de Panopolis. Il est possible, par conséquent, que l'inscription vienne d'Edfou²⁷. Cette origine serait d'ailleurs en harmonie avec le caractère indigène des noms de nos bouleutes, noms qui seraient inattendus pour les notables d'une ville aussi hellénisée que Panopolis²⁸.

27. Elle enrichirait alors le mince dossier épigraphique de cette cité; voir A. Bernand, *Les Portes du désert*, 1984, n°s 105-113.

28. Voir sur ce sujet W. van Rengen, « Les Jeux de Panopolis », *CdE* XLVI/91, p. 136-141.